



Diplômé de HEC Paris, Jean-Noël Barrot est économiste. À 37 ans, il est aujourd'hui secrétaire général du Modem, député de la 2^e circonscription des Yvelines et vice-président de la commission des Finances de l'Assemblée nationale. Dans cette institution, il a été rapporteur de la loi pour la croissance et la transformation des entreprises (dit loi Pacte) pour laquelle il a mené, avec Alice Zagury, une consultation portant sur le financement des entreprises à la demande de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance. Il a également présidé le groupe de travail sur les moyens de contrôle et d'évaluation et a œuvré notamment à la création du simulateur fiscal LexImpact, premier outil quantitatif permettant aux députés d'évaluer l'impact de leurs amendements.

Nos questions à Jean-Noël Barrot

**Député de la 2^e circonscription des Yvelines
et vice-président de la commission des Finances
de l'Assemblée nationale.**

PROPOS RECUEILLIS
PAR **SOPHIE ORSONNEAU**,
CHARGÉE DE MISSION,
CONSEIL SUPÉRIEUR

— Le Premier ministre vient de vous charger d'une mission temporaire pour accompagner la sortie de crise et le rebond économique territorial. Pouvez-vous nous détailler votre feuille de route et les attentes du gouvernement ?

Dans le cadre de cette mission qui m'a été confiée par le Premier ministre, nous travaillons dans un premier temps à élaborer une cartographie de la vulnérabilité économique des territoires, en tenant compte notamment de l'exposition sectorielle à la crise et des fragilités préexistantes des territoires. Il y a en effet des territoires qui, parce qu'ils sont plus exposés au tourisme ou à l'aéronautique, souffrent plus particulièrement des effets du ralentissement économique. Par ailleurs, des fractures territoriales

touchaient notre pays préalablement à la crise que nous traversons.

Ce dont nous devons nous assurer, c'est que cette dernière ne vienne pas approfondir ces fractures. C'est tout l'objet de la mission.

Le plan de relance et les mesures de soutien mises en œuvre par la France constituent un bouclier anti-crise et anti-faillite très puissant.

Dans un deuxième temps, nous recueillerons les remontées de terrain des acteurs économiques, des élus et des services de l'État, avec pour objectif final de proposer des mesures venant en complément des mesures de soutien ainsi que du plan France relance, avec un

spectre très ouvert : reconversion professionnelle, changement d'activité des entreprises, barrières réglementaires, soutien aux indépendants, procédures de restructuration. Il s'agira d'imaginer de nouveaux dispositifs pour faciliter, dans des bassins de vie qui auraient été durement éprouvés, le rebond, la reconversion et la réadaptation pour renouer avec la croissance et l'emploi.

Nous avons entamé un tour de France des régions dans lesquelles nous ciblons ces territoires les plus impactés. J'étais, la semaine dernière, en région Auvergne-Rhône-Alpes et dans la Drôme, département souffrant avant la crise d'un fort taux de chômage en dépit des efforts déployés pour attirer des entreprises de sous-traitance dans le domaine du luxe et de l'aéronautique. Ces dynamiques ont été fortement mises à mal par la crise sanitaire.

La reprise économique repose sur notre capacité à accompagner le désendettement du secteur privé et la sortie progressive des dispositifs de soutien.

Un premier point d'étape est attendu par le gouvernement pour le 31 mars, afin de permettre de premières décisions au printemps le cas échéant.

— Le plan de relance de la France n'apparaît pas comme le plus ambitieux au regard de celui de certains de ses voisins européens comme l'Allemagne ou le Royaume-Uni. Ne pensez-vous pas que le gouvernement devrait soutenir l'économie française de manière bien plus conséquente, en pérennisant notamment certaines mesures de soutien aux entreprises ?

Le plan de relance et les mesures de soutien mises en œuvre par la France constituent un bouclier anti-crise et anti-faillite très puissant. 100 milliards d'euros débloqués, on ne peut pas dire que cela manque d'ambition. Il s'agit du plan de soutien le plus important d'Europe, qui n'a laissé aucun secteur sur le bord du chemin. Le fonds de solidarité est par exemple maintenu au moins jusqu'à fin juin 2021. 7 milliards d'euros y sont consacrés en 2021. Pour rappel, entre le début de la crise et la fin de l'année 2020, l'État a dépensé 9,7 milliards d'euros au titre du fonds de solidarité.

Les experts-comptables sont la courroie de transmission entre le terrain et le sommet de l'État...

La reprise économique repose sur notre capacité à accompagner le désendettement du secteur privé et la sortie progressive des dispositifs de soutien. C'est un enjeu majeur sur lequel il faut dès à présent réfléchir pour éviter les fractures sociales et les décrochages territoriaux. Cela doit notamment passer par un ciblage des bassins d'emplois et des secteurs les plus en difficulté pour proposer des solutions sur mesure. C'est le principal objectif de la mission qui m'a été confiée par le Premier ministre.

...Leur rôle est central dans la compréhension, l'appropriation et la bonne mise en œuvre des dispositifs par les entreprises.

— Notre profession a été au chevet des entreprises dès le début de la crise sanitaire afin de les accompagner dans la mise en œuvre des mesures d'urgence décidées par le gouvernement. Comment voyez-vous le rôle des experts-comptables dans la phase de relance de l'économie française ?

Les experts-comptables sont la courroie de transmission entre le terrain et le sommet de l'État. Ils ont été des acteurs absolument déterminants dans le déploiement des mesures de soutien depuis le mois de mars dernier, et accompagnent activement la concrétisation du plan de relance aujourd'hui.

Je souhaite que les experts-comptables soient placés au cœur du dispositif de rebond économique territorial.

Leur rôle est central dans la compréhension, l'appropriation et la bonne mise en œuvre des dispositifs par les entreprises. En effet, les milliards d'euros déployés n'ont aucun impact si les chefs d'entreprise, notamment des TPE et PME, qui doivent agir sur tous les fronts, ne connaissent pas les aides auxquelles ils ont droit ou les projets auxquels ils peuvent candidater. La profession a par ailleurs une mission fondamentale : celle de détecter en amont les difficultés des entreprises, pour éviter et contenir la vague de défaillances qui s'annonce. C'est la raison pour laquelle je souhaite que les experts-comptables soient placés au cœur du dispositif de rebond économique territorial.

